

**PROBLEMATIQUE DE PROMOTIONS SOCIOECONOMIQUES
DES COMMUNAUTES RURALES
EN ZONES A FAIBLES RESSOURCES**

ADEM Lakhdar

*Secrétaire Général de l'association METIERS ET TRADITIONS,
Unité artisanale de confection de tapis de Ksar Chellala*

Résumé :

Sur la base d'une expérience de 27 ans, l'auteur qui gère une association de promotion des femmes en difficultés présente une analyse sur l'économie solidaire réalisée sur trois cas pratiques de promotion socio-économique des communautés rurales. L'approche communautaire a été utilisée associée à des subventions étatiques et celle du Fond international de développement agricole. Cette approche a été pleinement développée par Malki (1997) à l'occasion des journées d'études sur la stratégie d'intervention de l'institut technique des grandes cultures.

I- Introduction :

Le monde rural en Algérie a subi plusieurs mutations depuis 1962 entraînant une évolution régressive en matière de communication en milieu rural et de transmission de savoir faire qui étaient assurés d'abord par des moniteurs et monitrices issus du milieu rural, le transfert du savoir-faire avait donné des résultats concrets tant au point de vue systèmes de production assez diversifiés que du point de productivité et ce grâce à une approche instructive bien adaptée à l'époque.

Après 1975 il a été observé dans le monde rural une régression de la communication engendrant une régression des systèmes de production il a été opéré avec la coopération de la FAO à la veille de la restructuration du secteur autogéré à la décentralisation de la en assurant une formation de formateurs au niveau régional et-en humanisant les contacts avec les producteurs par des regroupements périodiques et en favorisant l'échange d'expérience Dans ce domaine du transfert de technologie la FAO a développé une approche participative au développement qui tient compte du savoir faire local et des alternatives proposées par la recherche développement.

Mais la restructuration du foncier en 1987 a entraîné une dispersion du personnel formé

Le modèle de développement jusqu'en 1986 en Algérie était basé essentiellement sur la centralité du planificateur au détriment de la participation des concernés par le développement. Il est utile de préciser que le développement est conceptualisé dans une perspective globale sans différentiation de ce qui pourrait être social, économique, humain et culturel, étant donné que le développement implique le changement de tous les facteurs qui agissent dans une société. Ainsi, à l'exclusion primaire du savoir des bénéficiaires qu'un tel modèle avait développée

comme culture du planificateur, s'en est suivi une exclusion secondaire au début des années 80 de la majorité de la population en raison de la déviation du modèle de développement pour pouvoir servir une "élite" minoritaire.

En effet, dans de nombreux cas, les actions de développement sont décidées et planifiées dans les hautes sphères et imposés aux supposés "bénéficiaires" sans leur préalable consultation. C'est au niveau central que l'on décide qui peut être bénéficiaire et qui ne peut pas l'être grâce à une philosophie de *labelling*. Une telle philosophie fait référence à "un processus par lequel les politiques de développement sont établies et plus particulièrement à une manière par laquelle les bénéficiaires, perçus comme des objets de ces politiques, sont définis par des images convenues" (Wood, 1985: 343).

Le grand dilemme que connaissent de très nombreuses actions de développement, notamment celles orientées vers les zones à faibles ressources, est la faiblesse de la connaissance sur laquelle s'articule l'acte de planification, et donc d'exécution, de ces actions de développement. Le cas le plus spectaculaire dans ce contexte est celui des zones de parcours steppiques. Nullement différenciés de toutes autres zones agricoles, les parcours ont été sujets à des processus de planification qui avaient pour seule caractéristique la méconnaissance flagrante des mécanismes sociaux et écologiques qui régissaient ces zones et qui étaient les fondements de leur particularisme par rapport aux autres zones agricoles. On ne planifie pas le développement d'une exploitation agricole comme on planifie le développement d'une steppe. Mais la trop évidente centralisation du processus de planification ne devait aucunement être défiée...

3- Développement, participation :

Le développement est le processus organisé du passage d'un état donné ressenti comme indésirable vers une situation plus satisfaisante, que l'on peut considérer comme une amélioration, et conforme aux objectifs des bénéficiaires. De nos jours, le concept "développement" est utilisé de manière disqualifiée. Selon Ackoff (1984: 195), le développement n'est pas une condition ou un état défini par ce que des personnes possèdent comme richesse. *C'est une capacité définie par ce qu'ils peuvent faire avec ce qu'ils ont en possession en vue d'améliorer la qualité de leur vie et de celles des autres.* Ainsi, le développement peut être défini comme étant l'existence d'un désir d'améliorer son bien-être et le renforcement de l'aptitude de réaliser ce désir à travers l'accumulation et l'usage d'un savoir approprié. Il est donc clairement entendu que le développement, qui est une capacité des citoyens d'améliorer la qualité de leur vie, dépend, avant tout, de leur motivation et de leur savoir, bien avant les instruments et les ressources qui leur sont disponibles. À partir de là, Ackoff continue en affirmant que le développement est un pur produit de l'apprentissage de l'individu concernant la manière de répondre à ces propres besoins, et étant donné que l'apprentissage est un processus intrinsèque à l'individu, une personne ne peut apprendre à la place d'une autre, celle-ci ne peut qu'aider et

faciliter l'autre personne à apprendre pour elle-même. Similairement, une personne ne peut développer une autre personne, elle ne peut qu'aider l'autre personne à se développer. Et il termine sa réflexion en disant qu'*aucun gouvernement ne peut développer son peuple; il ne peut qu'aider son peuple à se développer.*

Partant de cette perspective, il devient clair que la participation des concernés est une condition *sine qua none* dans toute action de développement durable. Néanmoins, ceci me pousse à poser un problème de définition: *qu'est-ce que la participation?* L'usage disqualifié du concept "participation", relevé très fréquemment de nos jours, inquiète et indique le niveau de maîtrise superficiel d'une nouveauté à laquelle certains font recours en vue de l'enrichissement exclusif d'une rhétorique de développement dépassée par le temps. Il est utile de mentionner que ce n'est qu'après une dizaine d'années de travail que l'Institut de Recherche en Développement Social des Nations Unies (UNRISD) a pu proposer la définition suivante: *"la participation est un ensemble d'efforts organisés pour élever le contrôle sur les ressources et sur les institutions de régulation dans des situations sociales données de la part de groupes et/ou de mouvements sociaux qui étaient auparavant exclus de ce contrôle"* (Stiefel & Wolfe, 1994: 2).

Donc, toute implication de ces groupes sociaux qui ne s'inscrit pas strictement dans le contexte de cette définition n'a de participation que le nom. De même, la participation ne pourrait aucunement être assimilée exclusivement à une participation aux coûts du développement, telle que veulent bien le faire admettre certains esprits illuminés.

Il devient donc clair que toute action de développement ne peut être qu'auto-centrée puisque requérant systématiquement la participation des concernés. Chercher à améliorer une rhétorique dépassée par le temps en appelant cela du "développement participatif" ne fait que perpétuer l'existence d'un éphémère et inutile pléonasse. L'idéal serait, à mon sens, de mieux cerner les mécanismes permettant la concrétisation réelle de la participation car nous assistons aujourd'hui à une perception de la participation à la manière du proverbe algérien qui dit: *"C'est mon âne mais je me dois de m'asseoir derrière"*. En traduction libre, c'est comme si que les "bénéficiaires" d'hier sont invités à venir participer dans leur propre développement et que les "planificateurs" d'hier, éternels devant l'Éternel, continuent de décider de tout le reste.

Tout d'abord, il faudrait savoir que, selon Goulet (1989: 175), la vraie participation commence au moment de l'élaboration de la situation jugée indésirable (diagnostic de la situation) et de l'identification des objectifs de développement. Ce qui équivaut à la première étape du cycle d'une action de développement. De même, il faut que la participation, pour le cas de l'Algérie, imprègne la refonte de la théorie du développement pour que celle-ci puisse mieux accompagner le phénomène de démocratisation de la société, et conforter la société civile dans son oeuvre d'auto-promotion (ou développement auto-centré).

4- Développement communautaire et concrétisation de la participation réelle :

4-1- Approche communautaire :

Elle s'articule parfaitement sur le concept de la participation, l'approche de développement communautaire soutient des actions de développement dont les décisions sont prises à la base, d'une manière délibérée et rationnelle, soit par des individus, soit par leurs associations; soit par les collectivités locales. Elle permet de susciter les groupements sociaux, qui sont les assises du développement, à créer des attitudes et des comportements favorables au développement.

Très souvent, le facteur humain y joue un rôle prépondérant. d'où la nécessité de considérer les aspects sociologiques locaux dans la mise en œuvre de cette approche. Ceci nous amène à suggérer une définition de l'approche: "*le développement commun*

au taire est une politique coordonnée et systématique tendant à organiser le progrès global d'une région bien délimitée, avec la participation de la population intéressée" (UCL, 1966: 9).

L'intérêt d'une telle approche est d'éveiller la population à la conscience de ses problèmes; aussi longtemps que celle-ci ne ressent pas ses problèmes et accepte sa situation, le développement est impossible. En termes plus philosophiques, c'est une approche qui met en équilibre, selon Goulet (1986: 302), les trois différentes rationalités politique, technocratique et éthique que l'on peut retrouver dans un centre de décision pour l'élaboration de politiques de développement.

4-2- Principes du développement communautaire :

Dans de nombreuses références, il est fait mention des avantages qu'offre l'approche de développement communautaire. En voici les plus importants:

1- *Le développement communautaire permet d'augmenter efficacement et dans l'immédiat le niveau de vie:* en mobilisant des ressources matérielles et humaines jusque-là sous-utilisées, permettant de développer des actions locales de nature à améliorer les conditions de vie et de revenu.

2- *Le développement communautaire apporte à une programme national ce qui lui manque:* en permettant aux hommes, chacun à sa place et dans son activité, de déployer leurs efforts et leurs capacités car la concrétisation de tout programme national, aussi savant soit-il, dépend des dispositions de la population, de son esprit, de ses initiatives, de ses attitudes, de sa volonté d'exécution...

3- *Le développement communautaire, indépendamment de l'utilité objective des activités entreprises, signifie pour la population participante l'instant décisif du passage de la stagnation au progrès, le début d'un changement de mentalité:* une telle impulsion doit être endogène. Pouvant être facilitée par une interférence externe, elle est lancée, menée et aménagée par ceux-là même qui doivent changer et opérer le changement.

4- *Le développement communautaire, par les institutions, les entreprises et associations qu'il multiplie, organise la base et crée ainsi une des conditions*

majeures du bon fonctionnement de la démocratie: en faisant participer les hommes à l'orientation et à la construction du pays, il suscite la création et le renforcement d'institutions et associations à la base au sein desquelles les citoyens peuvent élaborer les décisions qui les concernent et gérer en toute responsabilité leurs affaires communes.

5- *Le développement communautaire, conçu dans une perspective nationale est un moyen d'intégration des populations dans la vie du pays et une école d'éducation civique:* un tel aspect est particulièrement important là où il existe des populations culturellement ou géographiquement isolées.

4-3- Le développement communautaire est-il vraiment nouveau en Algérie?

Comme nous venons de le constater, le développement communautaire demeure une alternative louable notamment pour le développement durable des zones à faibles ressources et dont la gestion, l'exploitation et la conservation ne peuvent être organisées que dans une plate-forme sociale à définir. Il est non seulement garant de lutte contre la pauvreté mais assurant une participation active des citoyens qui se sentent moins exclus du processus d'édification de leur pays.

Cependant, faut-il le mentionner, cette approche de développement n'est guère nouvelle dans notre pays, bien que certains "importateurs" de concept l'on découvert récemment de l'autre côté de la mer. La re-lecture de l'histoire algérienne nous renvoie le caractère communautaire de la construction sociétale de l'Algérie d'avant colonisation, ayant eu pour modèle exclusif de développement l'approche communautaire. Le système d'irrigation de la *foggara*, sur lequel de nombreux scientifiques se sont vainement échinés à comprendre la genèse et le fonctionnement, est un cas d'illustration d'une telle approche de développement. Bien que manquant de scientisme en ce temps-là, elle était néanmoins connue et appliquée de manière factuelle bien avant ce jour. Un autre exemple pourrait être également évoqué: la *touiza*, un mécanisme de développement communautaire qui continue d'être pratiqué encore à ce jour dans certaines régions du pays.

Tous ces mécanismes étaient structurés de manière inhérente dans le système communautaire qui caractérisait la société algérienne d'avant colonisation et qui s'articulait sur un organe central: la *jmaa*, qui représentait un forum de sages chargé de fonctions de concertation, de prise de décision sur les aspects communs, d'arbitrage et de médiation dans les litiges opposant les membres de la communauté.

5- Cas pratiques d'application de l'approche:

En général, les problèmes de l'agriculture algérienne sont dus à l'instabilité du climat, mais aussi à l'utilisation irrationnelle des ressources naturelles et matérielles. Néanmoins, l'une des contraintes majeures qui reste soulevée est l'insuffisance, voire même l'absence, d'un impact conséquent des actions menées dans le cadre de transfert de technologie des acquis de la recherche en milieu producteur. C'est dans cette optique que des interventions appuyées d'enquête

socio-économiques menées dans la région de Ksar Chellala et les zones céréalières marginales dans la wilaya de Tiaret et localisées respectivement dans l'étage bioclimatique aride tempéré et semi-aride frais.

L'objectif assigné à cette étude, basée sur une approche participative, est de mettre en exergue les besoins réels des agriculteurs en procédant d'abord à une description des systèmes de production en place, à l'identification rapide et la hiérarchisation (classification par priorité) des contraintes entravant le développement de ces systèmes de production. La finalité de cette approche est donc d'arriver à l'élaboration, dans un délai assez court et à moindre coût, un plan d'actions permettant l'amélioration de la performance des systèmes de production pratiqués dans la zone.

5-1- Commune de Ksar Chellala

Les tapis Ksar Chellala et autres produits de l'artisanat (cuir, alfa poil de chameau) sont grâce au savoir faire local connus tant au niveau régional que national. Le tapis est une source de revenu et un investissement représentant 14 % des revenus des éleveurs de Ksar Chellala. Ces produits ont une valeur culturelle et permettent non seulement de créer des emplois pour les personnes démunies (veuves orphelines) mais également d'améliorer le revenu de la population et de diversifier les produits sur le marché local. En amont de cet artisanat, il existe tout un monde d'artisanes qui traite la matière première notamment par les activités de lavage de la matière première de cardage de filature de teinture. C'est là l'objectif de notre association qui en plus de la création de postes de travail va réhabiliter les métiers qui sont parti intégrante de notre culture.

En traitant la matière première acquise localement, nous contribuons à économiser le prix des longs transports et par conséquent à obtenir des produits à prix très compétitifs sur le marché.

Notre stratégie adoptée repose sur la participation interactive de l'environnement administratif, l'encadrement, des femmes rurales et de la profession.

A cet effet, chaque agent de l'association doté des acquis spécifiques opère en synergie avec les artisanes à un transfert de savoir par la méthode du cas par cas ou encore par palier selon le résultat du diagnostic de foyer concerné ou de la commune concernée.

Le projet tient compte du caractère d'adhésion volontaire des femmes aux activités de l'association suite à l'effet stimulant de la profession et des acteurs de développement déjà sensibilisés aux objectifs du programme de prise en charge de la femme rurale.

L'association METIERS ET TRADITIONS et encadrée d'un encadrement de 7 personnes, elle a pris le relais de l'unité Artisanale de Confection de Tapis de Ksar Chellala a été créée en Mars 1978 dans le cadre du programme Spéciale de la Wilaya de Médéa : elle est devenue un espace de création d'activités liées à

l'artisanat de la laine (tapis hambels, djellaba.....) actuellement 44 femmes sont partenaires à part entière et un volume de 2400 mètre carré/an. De plus l'unité artisanale de confection de tapis de Ksar Chellala permet à 45 foyers de d'améliorer leurs revenus depuis 1978 la promotion du tapis national en particulier le label de Ksar Chellala la formation en collaboration avec la Chambre de l'artisanat et le centre de formation professionnel de Ksar chellala. a assuré la formation de 111 filles

5-2- Cas des éleveurs de la steppe

Après des restructurations successives ont par la suite eu lieux associés à une législation répondant à des conjonctures.

Parmi les textes législatifs , on peut citer : l'ordonnance 72/23 du 07/06/72 organisant les coopératives agricoles , confortée par le décret 72/106 du 07/06/72 portant statut de la coopérative agricole , le texte portant organisation des coopératives de production de semences fourragères au début des années 1980 puis leur dissolution ; la Loi 87/19 du 08/12/87 fixant la restructuration du domaine autogéré ; la circulaire du 14/09/88 portant autonomie des coopératives agricoles ; le texte portant création de la Chambre Nationale de l'Agriculture en 1991 ; le décret 96/64 du 27/01/96 portant organisation de la synergie entre secteur étatique et producteurs ; enfin le décret 96/459 du 18/01/96 fixant les règles applicables aux coopératives agricoles et abrogeant tous les textes antérieurs en favorisant l'adhésion volontaire contrairement de par le passé d'une adhésion dirigée voire même désignation étatique .

A cet effet on note que seuls les céréaliers et les opérateurs laitiers on pu valoriser cette législation en organisant des réseaux d'associations nécessaires pour l'identification prévue par l'article 10 du décret 64/96 d'un conseil interprofessionnel des filières lait et céréales.

Restés dans l'ignorance de l'évolution de la législation, les éleveurs en particulier ceux de la steppe n'ont pu bénéficier de soutiens consistants de l'Etat en l'absence d'un mouvement associatif percutant voire l'inexistence de conseil interprofessionnel adaptés à leurs conditions étant donné que le conseil interprofessionnel lait n'a pas organisé la production fourragère nécessaire à l'intensification des élevages, mais a cautionné les importations d'aliments.

En fait 10% du soutien de l'Etat à la production animale concernent l'aviculture et 90% des aliments (maïs, colza) restent du domaine de l'importation. Seul l'avoine reste soutenu parce qu'elle est assimilée a une céréale.

La mission consistait à créer des unités solidaires d'une synergie entre l'Etat et la profession pour l'intensification des productions ovines & caprines conformément à la circulaire du ministère de l'agriculture du 15 juillet 2003 ; elle pourrait aboutir à la promotion de la conduite des races ovines à l'instar du cas cité en 5-3 notamment par la réalisations des actions suivantes :

- la création d'une flock book prise en charge par l'Etat
- une protection sanitaire partiellement soutenue par l'Etat

- une alimentation de concentré (colza, maïs, pelote de luzerne) prise en charge partiellement par l'Etat
- une vulgarisation prise en charge par l'Etat
- des transferts d'embryons et de semences d'un élevage à un autre soutenu par l'Etat
- l'amélioration de l'habitat et des parcours à la charge de l'éleveur.

Une telle initiative déjà réalisée à Ain Mlila a été offerte aux éleveurs de la région de Oued Touil par l'encadrement de l'ITELV afin de constituer les associations de production de géniteurs de la race Rembi. Les éleveurs de la Wilaya de Djelfa ont accueilli très favorablement cette offre, il reste aux éleveurs de K-Chellala et Sougueur d'adhérer volontairement.

5-3- Projet FIDA d'intégration agriculture-élevage 1985-1995

En effet, ce projet-type est conçu pour servir de base de référence pour la réalisation de l'ensemble du programme de développement de l'arboriculture de la wilaya.

Il doit être aussi un moyen pour sensibiliser les producteurs en l'arboriculture et amélioration génétique

Ainsi une opération de renouvellement de géniteurs a concerné 81 agriculteurs éleveurs correspondant à 19.3 % du crédit d'équipement. Cependant si l'effet d'apport de sang nouveau n'a pu être quantifié, celui de la synchronisation des chaleurs a pu être évalué et montre la possibilité d'amélioration des caractères zootechniques par l'utilisation d'éponges imbibées de progestérone : cette hormone crée une super ovulation et garantit la nidation aboutissant à des naissances double triple voire même quadruple.

Ce qui a pour effet positif d'accroître la productivité numérique du troupeau. L'expérience a été réalisée chez 120 agriculteurs (soit sur 632 brebis) bien disséminés à travers 18 commune de la zone du projet. Le taux de naissances a atteint 104 % pour les brebis traitées comparativement à un taux de 75.2 observées chez les brebis non traitées. Par conséquent la prolificité a été amélioré de 38 % et la productivité numérique de 25%. Les performances en station de recherche associant synchronisation des chaleurs et alimentation (pâturage amélioré et grain de triticales) montre un écart de plus de 50% comparativement à ceux obtenus chez les agriculteurs-éleveurs.

Cette étude a également démontré qu'il existait une corrélation positive entre le poids de la brebis et le taux de naissance : avant un poids de 45 kg, ce taux ne dépasse pas 75.3% .au delà de 45 kg ce taux peut atteindre 100 % en cas de dépistage de brebis stérile et surtout d'une alimentation basée sur le pâturage et complément de grain de céréales.

En effet l'alimentation reste l'élément indéniable de la conduite du troupeau : des études de pâturages (Adem 1994) ont montré qu'il était possible de réaliser des pâturages moins onéreux que le foin (Tableau 4), l'opération la moins coûteuse et

la plus productive est la fertilisation phosphatée sur jachères pâturées ensemencées naturellement de légumineuses.

La productivité varie en effet de 250 UF/ha correspondant à un gain de poids vif de 91 g/agneau/jour pour une jachère non fertilisée ; Alors que la jachère pâturée traitée produit 1994 UF/ha engendrant un GMQ de 220 g/tête/jour. L'ensemencement en légumineuses fourragères n'engendre pas une différence assez significative.

Les campagnes prophylactiques très systématiques ont permis de vacciner 351 743 ovins chez 2200 éleveurs ; les campagnes de vulgarisation en matière d'hygiène ont permis de réduire considérablement le taux de mortalité malgré la précarité des bâtiments d'élevage. La période d'agnelage est quasi continue dans le temps et il est difficile maîtriser les naissances dispersées et donc de limiter le taux de mortalité (26%) engendrant une baisse de productivité numérique (54 %)

Le programme arboricole :

Ce programme s'est concrétisé par la mise en place de 28 049 arbres fruitiers chez 1295 Agriculteurs soit 21 arbres par agriculteurs ; Ces petits vergers étaient beaucoup plus destinés à l'autoconsommation et la vente sur le marché local. Ils n'avaient aucun rôle économique ni écologique en particuliers sur les substrats fragiles profondément incisés par l'érosion hydrique (commune de Sidi Ali Mellal).

Formation et vulgarisation :

La cellule vulgarisation dans le cadre du projet FIDA était composée de 22 vulgarisateurs. La méthode de travail a consisté dans la dynamisation de la fonction recherche- développement. Elle a permis de toucher 2820 agriculteurs bénéficiant directement de l'appui technique et des crédits dont 2232 agriculteurs- éleveurs. La formation a évolué avec les acquis techniques du projet ITGC-ACSAD après : Par exemple proposé un itinéraire technique complet mais onéreux, il a été mis en évidence que l'utilisation d'instrument à dents avec une réduction de la profondeur de labour à 14 cm conjugué à l'utilisation de semoir combiné pouvait réduire de 30% les coûts d'installation des cultures.

Les agriculteurs indirectement touchés par le projet sont au nombre de 6778 dont 1259 foyers ont bénéficié de l'eau potable et de l'amélioration de l'habitat rural.

Une étude socio-économique récente montre que les agriculteurs de cette communauté privée longuement écartée de la formation jusqu'en 1985 expriment le vœux de bénéficier d'une formation en matière de mécanisation (pour 16.7%) ,de nouvelles variétés(29.1%), de nouvelles techniques (8.3%),de conduite d'élevage bovin laitier (2.8%) de grandes cultures (4.2%), de fertilisation et désherbage (4.2%) ; 26% des agriculteurs souhaitent une assistance technique générale régulière et seulement 9% pensent se passer de toutes assistance.

A l'issue du projet, les deux cellules de vulgarisation et leur équipement

aurait du être pris en charge par la profession dans le cadre de leurs missions prévues par le Décret 64-96 du 27 Janvier 1996 ; Cependant de préparation de l'après projet ce potentiel de ressources humaines a été dilué dans les structures de l'environnement agricole.

Financement du projet :

Une des principales contraintes à la réalisation des objectifs du projet relevait du système de financement inadapté au monde rural. En effet au 31 Décembre 1994, première date prévue pour l'expiration du projet , le taux de réalisation en financement n'était que de 48% de l'objectif final .Ce faible taux s'explique par la lenteur des opérations de crédit agricole caractérisé par une certaine rigueur imposée à certains agriculteurs alors que l'audit en 1993 et 1994 réalisé par l'inspection générale des finances révèle quelques opérations inéligibles intervenues en début de projet (1988-90).

8- Conclusion :

La région céréalière est le siège de mutations profondes ; l'heure est à la prise en charge par les communautés du développement de la région qui peut s'envisager selon deux options:

- Augmentation à court terme de la production passant par une phase d'accumulation rapide grâce à la mise en place de mécanismes facilitant l'accès au crédit au marché partenariat et aux innovations.
- Recherche d'un développement équilibré basé sur la connaissance des facteurs agro-écologique et les conditions sociales et économiques qui conditionnent la productivité. ce développement doit se baser sur l'équité entre le secteur agricole quant aux investissements et la vulgarisation, l'écologie et l'économie doit aboutir à la création d'un tissu rural diversifié permettant à un grand nombre d'exploitations de se développer dans des conditions acceptables.

Ces deux orientations ne sont pas exclusives ; chacune requiert toutefois des appuis institutionnels distincts et spécifiques mais convergent vers le même objectif qui est la valorisation optimale des ressources naturelles.

Cependant c'est la seconde option que nous avons privilégiée dans le contexte actuel. En fait

Le concept de développement communautaire pose quelquefois un problème de compréhension de par sa complexe perception par les uns et les autres. Faisant référence à Holdcroft (1978: 48), le développement communautaire est défini à la fois comme un processus, une approche, un programme, une institution et/ou un mouvement qui vise, entre autres:

A- L'implication des populations sur une base communautaire pour trouver des solutions à leurs problèmes communs;

B- L'insistance sur l'usage nécessaire de procédés démocratiques dans la solution conjointe des problèmes de la communauté;

C- L'activation et la facilitation du transfert de technologie vers les membres de la communauté en vue d'une solution effective de leurs problèmes communs.

Quand bien même c'est une approche qui semble donner une relative satisfaction dans la prise en charge des problèmes communs, notamment dans les zones à faibles ressources, celle-ci demeure très fortement influencée par le modèle d'organisation de la société adoptée. En effet, l'approche nécessite un niveau de démocratisation élevé de la société et la présence d'une forte société civile.

Références bibliographiques :

- Ackoff, R.L. (1984). On the nature of development and planning. In: Korten, D.C. & R. Klaus (eds) (1984). *People-centered development: contributions towards theory and planning frameworks*. West Hartford: Kumarian press. pp. 195-197.
- ADEM, L (1994). Etude de possibilités d'intégration agro-pastorale dans les Hauts Plateaux de l'Ouest Algérien in the study of livestock farming in a research and development frame-work, Saragosse Spain, sept 1992, EAAP publication n°63, 1994, pp 237-241
- Goulet, D. (1989). Participation in development: new avenues. *World Development* 17(2), pp. 165-178.
- Goulet, D. (1986). Three rationalities in development decision-making. *World Development* 14(2), pp. 301-317.
- Holdcroft, L.E. (1978). The rise and fall of community development, 1950-65: a critical assessment. *MSU Rural Development Paper*, n°2, pp. 46-58.
- Malki Mustapha (1997) -Approche communautaire au développement- Journées d'études sur la stratégies d'intervention de l'institut technique des grandes cultures Alger 13-18 juillet 1997, 9 pages
- Stiefel, M. & Wolfe, M. (1994). *A voice for the excluded, popular participation in development: utopia or necessity?* Londres: Zed Books/Genève: UNRISD.
- UCL (1966). *Manuel du développement communautaire: guide pour le développement*. Université Catholique de Louvain. 104 p.
- Wood (1985). Labels: a shadow across reality. an introductory note. *Development and Change* 16(3), pp. 343-345.